



Arrêté n° 023 - 003

Cayeux-sur-Mer, le 18 janvier 2023

ARRETE PORTANT INTERDICTION DE CIRCULATION ET DE STATIONNEMENT

Le Maire de la Commune de Cayeux-sur-Mer,

Vu les articles L.2212-2, L.2213-1, L.2213-2 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de la Voirie Routière, Articles R.131-9 à R.131-11,

Vu le Code de la Route, Article R.417-10,

Considérant qu'il y a lieu de prendre toutes mesures propres à renforcer la sécurité des usagers de la voie publique,

Considérant que des travaux de restauration écologique menés par le Syndicat Mixte Baie de Somme – Grand Littoral Picard et inscrits au plan de gestion du site naturel « APB du cordon de galets de la Mollière » vont être réalisés sur le Domaine public maritime de Cayeux-sur-Mer.

Vu l'arrêté préfectoral N° 80-80182-0073 en date du 16 janvier 2023 autorisant les travaux sur le Domaine public maritime de Cayeux-sur-Mer.

ARRETE

Article 1^{er} : L'accès à la voie verte dite Route Blanche sera interdit au public à compter du lundi 23 janvier 2023 et jusqu'à nouvel ordre du parking des Dunes au Hourdel à l'intersection avec la rue Faidherbe à la Mollière.

Article 2 : Cette interdiction ne s'applique pas aux véhicules des secours et aux services habilités.

Article 3 : Des panneaux de signalisation seront mis en place par les Services Techniques de Cayeux-sur-Mer pour indiquer ces différentes interdictions.

Article 4 : La Gendarmerie, la Police Rurale et les Asvp sont chargés de l'exécution du présent arrêté.

Article 5 : Ampliation du présent arrêté sera transmise à :

- Madame la Sous-préfète
- Le Syndicat Mixte Baie de Somme - Grand Littoral Picard
- Monsieur le Commandant de la brigade de Gendarmerie de Saint-Valery-sur-Somme
- La Police Rurale et les Asvp de Cayeux-sur-Mer
- Les Services Techniques Municipaux de Cayeux-sur-Mer
- L'Office de Tourisme de la Baie de Somme
- Au centre d'incendie et de secours de Cayeux-sur-Mer
- La station locale de la SNSM de Cayeux-sur-Mer



Fait à Cayeux-sur-Mer, le 18 janvier 2023

Le Maire,
Jean-Paul LECOMTE



Pour le Maire
l'Adjoint délégué

Régis Fimbault